

Observer la biodiversité c'est facile,
Participez au réseau d'Observation Agricole de la Biodiversité (OAB) !

Les protocoles

Tout le monde peut participer. Les protocoles sont simples et adaptés aux calendriers agricoles. Quatre protocoles standardisés sont proposés pour l'observation de la faune sauvage présente dans les parcelles et en bordure. En 2017 près de 40 parcelles ont été concernées en Alsace avec au moins un protocole suivi.



Abeilles solitaires

De nombreuses études ont montré l'importance des abeilles solitaires dans la pollinisation. Certaines espèces, actives dès le mois de mars, réalisent la pollinisation des arbres fruitiers et des cultures précoces.

Protocole : pose et suivi de nichoirs à abeilles solitaires.



Invertébrés terrestres

De nombreux invertébrés vivent à la surface du sol. En fonction de leur régime alimentaire, ils pourront être considérés comme ravageurs (comme les limaces) ou auxiliaires de cultures (les carabes par ex.).

Protocole : observations sous des planches posées à même le sol.



Papillons

Les papillons sont des pollinisateurs sensibles aux modifications d'habitat et à la présence de plantes sauvages à proximité. Ce sont donc des indicateurs de l'état de santé du milieu à l'échelle du paysage.

Protocole : comptage des papillons de jour le long d'une parcelle.



Vers de terre

véritables laboureurs, les vers de terre ont une influence sur la fertilité physique et chimique des sols. Leur présence donne une indication sur la qualité générale du sol étudié.

Protocole : Arrosage d'un carré au sol avec une solution irritante à base de moutarde et comptage des vers de terre.

L'observatoire agricole de la biodiversité (OAB) a été initié en 2009, grâce à l'impulsion du Ministère en charge de l'Agriculture qui a confié la coordination scientifique au Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) en partenariat avec l'Université de Rennes 1 et un laboratoire du CNRS, le LADYSS. Les participants contribuent à l'acquisition de connaissances, tout en apprenant à connaître ou à reconnaître la « biodiversité utile » présente sur leurs parcelles. Ce projet place l'agriculteur au centre du dispositif d'observation.

Si vous êtes intéressés par l'un ou l'autre protocole contactez nous !

c.schaub@alsace.chambagri.fr